

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procurations : 5

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021/6/2 Bis

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le sept du mois d'octobre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le trente septembre 2021.

**Présents**

ACHARD Liliane, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, BERTOCHIO Cédric, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène.

**Excusés**

Mesdames et Messieurs AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Luc, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle et SPOZIO Christine.

**Procurations**

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe  
M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à M. BOREL Christian  
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène  
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à M. RENOY Bernard  
Mme SPOZIO Christine donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

***Remplace la délibération n° 2021/6/2 du 07 octobre 2021 transmise en préfecture le 11 octobre 2021 pour erreur matérielle. En effet, pour la commune de Rochebrune, le coût HT mentionné dans le tableau est inexact. Il convient de lire « 5 000,00 euros » et non « 6 000,00 euros ». Aussi, le fonds de concours sollicité auprès de cette commune s'élève à « 3 000,00 euros » et non « 3 600,00 euros ».***

**Objet : Sollicitation d'un fonds de concours auprès des communes de Valserres, Remollon, La Rochette, La Bâtie-Vieille, Montgardin, La Bâtie-Neuve, Rochebrune, Rousset et Espinasses au titre de la GEMAPI**

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que la compétence GEMAPI est financée par la levée de la taxe éponyme. Par soucis d'équité, mais également dans le but de disposer d'un budget plus conséquent afin de mener à bien les travaux et études nécessaires à l'exercice de cette compétence sur le territoire, il a été acté en conseil communautaire la levée d'un fonds de concours communal, correspondant à 50% de l'autofinancement restant pour chaque travaux et études engagés sur le territoire. La délibération n° 2020-6-2 du 29 septembre 2020, définit ce principe de financement pour l'année 2021.

Le tableau présenté ci-dessous résume l'ensemble des travaux et études engagés sur l'exercice 2021, par commune et par cours d'eau. Il détaille également les fonds de concours sollicités.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUX GEMAPI 2021									
Commune	Cours d'eau	Travaux ou études	Entreprises	Coût HT	Coût TTC	Co-financement éventuel		Fonds de concours	Total
Valsерres	Merdarel des Tancs	Réfection de l'ouvrage route de l'aval	CESMAT	4 340 €	5 208 €			2 170 €	3 794 €
		Entretien de la végétation	Les Environneurs	1 280 €	1 280 €	néant		640 €	
		Entretien : suppression atterrissement	SOUBRA ETA	1 640 €	1 968 €			984 €	
Remollon	Hermitane	Etude hydraulique	ETRM	4 500 €	5 400 €	STePRiM 50%	2 250 €	1 575 €	11 368 €
		Entretien de la végétation	Les Environneurs	3 200 €	3 200 €			1 600 €	
		Curage des matériaux excédentaires	AMCV	10 155 €	12 186 €	néant		6 093 €	
	Rase de Seigneurs	Etude Hydraulique	ETRM	3 000 €	3 600 €	STePRiM 50%	1 500 €	1 050 €	
	Rase de Gouitrouse	Etude Hydraulique		3 000 €	3 600 €		1 500 €	1 050 €	
La Rochette	La Luye	Entretien de la végétation	LRS-ERA	5 360 €	5 360 €	néant		1 340 €	1 340 €
La Bâtie-Vieille								1 340 €	1 340 €
Montgardin	Torrent du Devezet	Entretien de la végétation Digue Avale	LRS-ERA	6 825 €	6 825 €	néant		3 412 €	5 256 €
		Entretien de la végétation	LRS-ERA	4 950 €	4 950 €			1 844 €	
La Bâtie-Neuve	Saint Pancrace	Digue Amont Etude hydraulique et plan de gestion des matériaux	RTM05	6 000 €	7 200 €	STePRiM 50%	3 000 €	631 €	2 565 €
		Levé topographique	Potin Géomètre	2 170 €	2 604 €		1 302 €		
Rochebrune	Ravin des Gorges	Etude d'Avant-Projet	RTM05	5 000 €	6 000 €	néant		3 000 €	3 000 €
Rousset	La Viste	Reboisement de la parcelle de dépôt	Pépinières Robin / ForêtscoP / Arbres et techniques	4 620,86 €	5 545,03 €	néant		2 310 €	3 360 €
	Rase des Vignes	Etude Hydraulique	ETRM	3 000 €	3 600 €	STePRiM 50%	1 500 €	1 050 €	
Espinasses	Rase de Diochre	Etude Hydraulique	ETRM	3 000 €	3 600 €	STePRiM 50%	1 500 €	1 050 €	1 050 €

Monsieur le président invite les élus à se prononcer sur la demande d'un fonds de concours aux communes désignées ci-dessous et pour les sommes suivantes :

▪ Valserrès	3 794 €
▪ Remollon	11 368 €
▪ La Rochette	1 340 €
▪ La Bâtie-Vieille	1 340 €
▪ Montgardin	5 256 €
▪ La Bâtie-Neuve	2 565 €
▪ Rochebrune	3 000 €
▪ Rousset	3 360 €
▪ Espinasses	1 050 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

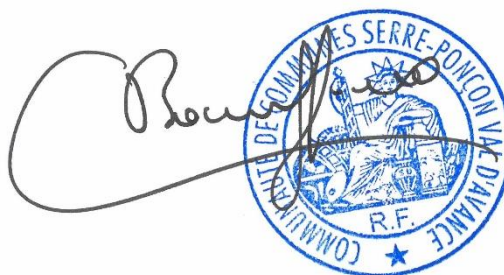
- Approuve le projet de fonds de concours détaillé ci-dessus ;
- Autorise le président à solliciter un fonds de concours auprès des communes de Valserrès, Remollon, La Rochette, La Bâtie-Vieille, Montgardin, La Bâtie-Neuve, Rochebrune, Rousset et Espinasses au titre de la GEMAPI 2021.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 19/10/2021  
Et de la publication le 20/10/2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*